

se société, qui l'éclairez, qui luy servez de pere, de tuteur, de mary; qui êtes ses chastes & les perpetuelles delices; sa joye solide & permanente; son bien ineffable, en qui elle trouve toutes sortes de biens, parce que vous êtes le vray bien, le souverain bien, l'unique bien. **J E N E C E S S E R A Y** donc point de soupirer après elle, jusqu'à ce que vôtre bonté infinie, ramassant tout ce que j'ay épars ça & là de moy-même, par une dissipation qui m'a mis en pieces, & qui m'a défiguré au point que je suis, rende à mon ame sa premiere beauté, & que me réunissant tout entier en vous, elle me fasse entrer dans la paix dont jouit cette mere que j'aime si tendrement, & à laquelle je tiens, parce qu'il vous a plû de mettre en moy des prémices de vôtre esprit; (a) & que vous m'y établissiez pour jamais, ô mon Dieu, dont la seule misericorde fait toute mon esperance.

Quant à ceux qui ne contestent point la verité des choses que j'ay avancées; & qui d'ailleurs respectent comme nous, & reçoivent pour Ecriture Sainte, tout ce que Moïse a écrit; qui en reconnoissent l'autorité, & qui conviennent que tout le monde doit s'y soumettre, mais qui ne demeurent pas d'accord du sens que je donne à ces premieres paroles de la Genese; je veux bien entrer en dispute avec eux, & voicy ce que je leur dis, ô mon Dieu. Ne dédaignez pas d'en être le juge: car c'est à vous qu'il appartient de prononcer sur ce je diray i y en vôtre presence, & sur ce qu'ils tâchent de s'y opposer.

(a) Voyez la fin du chap. 10. du 9. livre.

C H A P I T R E X V I I .

Plusieurs d'entre nous, d'entendre les mots de ciel & de terre, dans le premier verset de la Genese.

ILs disent donc qu'encore qu'il n'y ait rien que de vray dans ce que je viens d'établir,

Dieu est
à ceux
qui sont
à luy.

Ce que
Dieu fait
dans
ceux qu'il
ramene à
luy.